

# L'ISAMMS vous conseille ...

## La conduite automobile après une atteinte du membre supérieur



**INSTITUT SUD AQUITAIN  
DE LA MAIN ET DU MEMBRE SUPÉRIEUR**

[www.isamms.com](http://www.isamms.com)

05.59.24.42.78

Clinique Aguiléra

21 rue de l'Estagnas

64200 - BIARRITZ

### Introduction

Vous avez subi une opération ou vous avez une blessure touchant un ou plusieurs membres supérieurs. Attention, le type de votre handicap temporaire ou définitif est susceptible de vous interdire de prendre le volant aux yeux de la loi. Le code de la route et l'arrêté du 21 décembre 2005 décrivent les différentes situations dans lesquelles votre permis de conduire n'est temporairement ou définitivement plus valide.

- En cas d'incapacité temporaire inférieure à 6 mois, vous pouvez être pénalement mis en cause si vous conduisez dans ce type de situation. Vous abstenir est le comportement le plus prudent.
- Si votre incapacité est supérieure à 6 mois, vous avez la possibilité de régulariser votre permis de conduire auprès de la préfecture.

A propos des assurances, il n'existe aucune loi qui régit les situations de handicap. En cas de handicap permanent, votre assurance est dans l'obligation de vous couvrir, et cela ne doit pas justifier une augmentation de tarif, sauf s'il y a des aménagements de votre véhicule. Il faut déclarer votre handicap à votre assurance sans crainte.

## **La régularisation du permis de conduire**

Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite après la survenue de problèmes de santé

- **Pour qui ?**

Il existe une liste des affections médicales qui :

- sont incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire
- ou qui peuvent donner lieu à la délivrance d'un permis de durée ou de validité limitée
- ou qui nécessitent un aménagement du véhicule ou un avis spécialisé avant la délivrance du permis ou son renouvellement

**Tout candidat au permis de conduire ou conducteur qui rencontre un problème de santé appartenant à cette liste doit de sa propre initiative se soumettre à un contrôle médical.**

- **Par qui ?**

Ce contrôle médical est réalisé :

- Soit par les médecins de la commission médicale du service des permis de conduire de la sous-préfecture :
  - Sous-préfecture de Bayonne : Mme Merlin 05.4017.27.56 (9h – 11h)
  - Préfecture de Pau : 05.59.98.24.24
  - Sous-préfecture de Dax : 05.58.90.09.90
- Soit par un médecin agréé par le préfet (qui n'est *en aucun cas le médecin traitant*). (cf liste jointe).

Le médecin s'assurera que le candidat possède les capacités physiques, cognitives et sensorielles requises pour la conduite automobile. Il pourra être amené à demander des examens complémentaires.

- **Comment ?**

Le conducteur doit de sa propre initiative d'adresser à un médecin compétent pour réaliser le contrôle médical.

Le candidat devra se présenter à la consultation muni de :

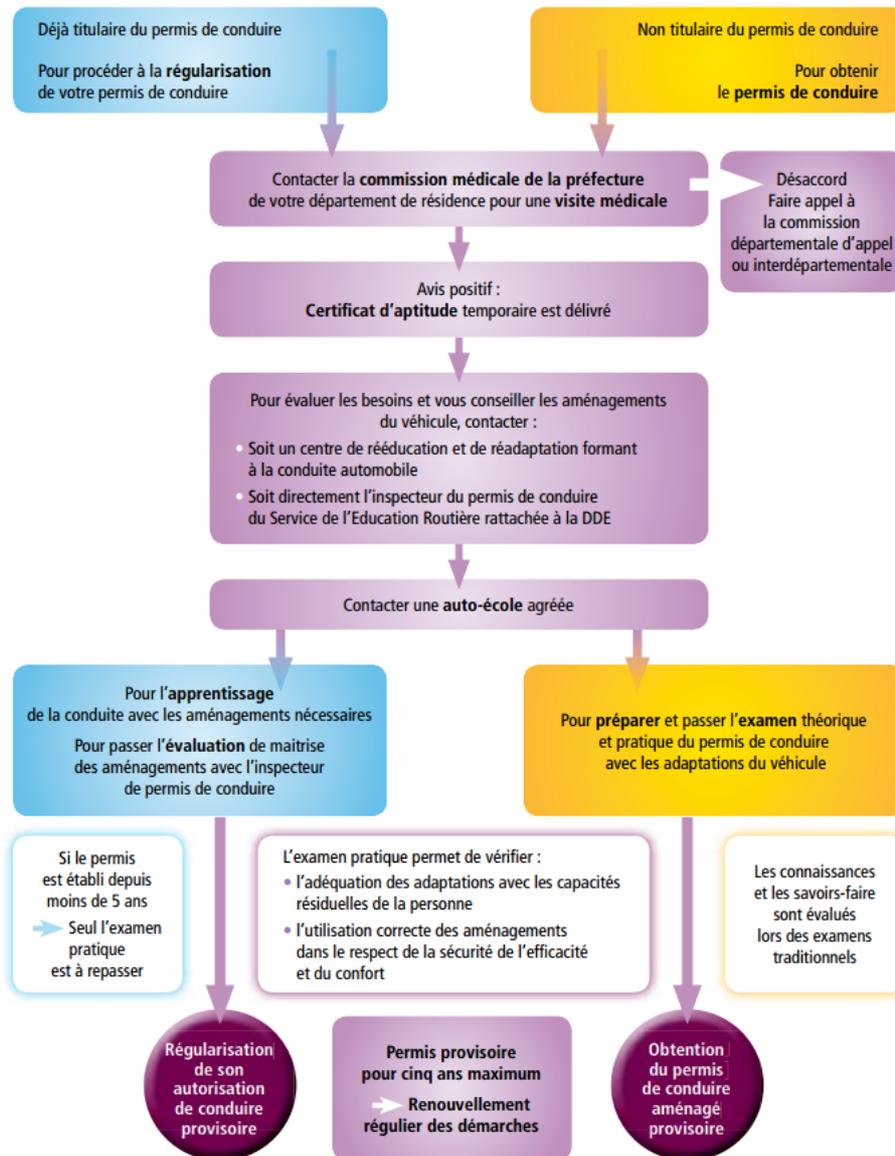
- le cerfa n°14801\*01 « permis de conduire – avis médical » avec volet 1-1 à 1-3 complétés et signés avant la consultation.
- [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14880.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do)
- une pièce d'identité et sa photocopie
- le permis de conduire et sa photocopie recto/verso
- 2 photos d'identité récentes et réglementées
- une enveloppe timbrée à l'adresse de l'utilisateur

*En cas de dossier incomplet le médecin ne pourra pas nous examiner.*

- **Conséquence d'une non déclaration d'un problème de santé :**

Le conducteur qui ne se soumet pas, sciemment ou non, à un contrôle médical imposé par son problème de santé s'expose aux sanctions prévues par le Code de la Route et le Code des Assurances (conduite sans permis, non couverture des dommages en cas d'accident, ...)

## Démarche pour l'aménagement du permis de conduire



### Références :

Service d'Ergothérapie – CRRF Marienia (Cambô Les Bains)

D. Gonelli et R. Legré, Permis de conduire et chirurgie de la main, Chirurgie de la main Volume 30 n°1 - Février 2011

**LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS POUR LES VISITES MÉDICALES**  
**DES PERMIS DE CONDUIRE HORS COMMISSION MÉDICALE**

**- Arrondissement de Bayonne -**

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>TÉLÉPHONES</b>
64600 ANGLET	Philippe GOALARD	12 place Général Leclerc	05 59 74 00 50
64600 ANGLET	Michel VIGNES	29 avenue de Bayonne	05 59 63 64 40
64310 ASCAIN	Marc RENOUX	rue Oletako Bidea	05 59 85 91 29
64100 BAYONNE	Valérie BOUCHER	13 avenue du 8 mai 1945	05 59 42 37 82
64100 BAYONNE	Didier CABANTOUS	Résidence Lesperon	05 59 55 07 74
64100 BAYONNE	Vincent DOAT	3 rue Jacques Laffitte	05 59 59 01 89
64100 BAYONNE	Antoine NGUYEN DINH THANG	30 rue Lormand	05 59 59 27 45
64100 BAYONNE	Nathalie PACHEBAT	5 rue Vauban	05 59 59 29 57
64100 BAYONNE	Claude MENARD	38 Chemin de Sabalce	05 59 58 38 80
64200 BIARRITZ	Bernard CAUPENNE	Clos St Martin	05 59 23 05 05
64200 BIARRITZ	Odile CAUPENNE	Clos St Martin	05 59 23 05 05

64200 BIARRITZ	Philippe LABARTHE PON	16 Rue Helder	05 59 24 36 51
64200 BIARRITZ	Pascal LEGER	16 avenue de Ségure	05 59 23 05 05
64200 BIARRITZ	Guy RODRIGUEZ	25 avenue Mal Foch	05 59 22 12 22
64250 CAMBO LES BAINS	Sylvain CHEDRU	Établissement Thermal	05 57 31 10 36
64500 CIBOURE	Evelyne POULOU	19 av. Gabriel Delaunay	05 59 47 30 44
64240 HASPARREN	Pierre LARREGLE	G. médical Elgarrekin 13 rue de l'Ursuya	05 59 29 51 27
64700 HENDAYE	Philippe BERNABEU	Centre médical IHITOKI 82 rue de Béhobie	06 71 32 91 03
64500 ST JEAN DE LUZ	Gérard BORDABERRY	4 avenue Miau	05 59 51 16 09
64500 ST JEAN DE LUZ	Stéphane DUBOURDIEU	69 Rue Gambetta	05 59 26 36 90
64500 ST JEAN DE LUZ	Christine Marie BUSQUET	102 rue Gambetta	05 59 26 22 44
64500 ST JEAN DE LUZ	Nathalie MARTIN	Groupe médical Elgar	05 59 08 22 22
64120 SAINT PALAIS	Maité ERDOZAINCY	4 bv. de la Madelaine	05 59 65 62 00
64520 SAMES	Hélène SICARD GUROO	Route de Bidache	05 59 56 05 29

**Auto écoles adaptées :**

**64 – PYRENNÉES-ATLANTIQUES**

Centre Marienia  
Avenue de Navarre  
64250 CAMBO-LES-BAINS  
Tél. 05 59 93 68 00  
Fax 05 59 93 68 01

CER LACOSTE  
50, rue Emile Guichenné  
64000 PAU  
Tél. : 05 59 27 51 91

CER LACOSTE5  
Av. Rauski  
64110 JURANCON  
Tél. : 05 59 06 09 57

CER LACOSTE  
15, rue Escaubet  
64260 ARUDY  
Tél. : 05 59 06 09 57

ECF CESR  
44, bd Barbanègre  
64000 PAU  
Tél. : 05 59 32 47 22

**40 – LANDES**

ECF LES 3 RIVIERES  
13, rue Maubec  
40000 MONT-DE-MARSAN  
Tél. : 05 58 06 27 06